



RÈGLEMENT

C14-PARIS s'adresse

- aux auteurs de pièces sculpturales (du volume à l'installation mix média). Sont exclues de ce salon les pièces d'usage dites utilitaires (vase, pot, vaisselle, accessoire, mobilier)

La sélection des exposants est établie sur dossier par les membres du jury.

L'appel à candidature est lancé le 12 janvier 2023 et clôt le 13 février 2023

Le dossier artistique est à remplir en ligne .

Frais de participation voir ART.1 de ce Règlement

Le jury est composé de F.Bodet, L.Crespin, L.Recchia, P.Loughran et deux invités extérieurs, artiste, ou issu du milieu muséal ou du marché de l'art.

LE JURY DU SALON ATTRIBUERA DONC 3 PRIX

- Prix Galerie exposition dans une galerie municipale à Paris ou dans une galerie privée française ou étrangère
- Prix Résidence (encouragement d'une démarche) en France ou en Europe dans un lieu partenaire.
- Prix du Jury attribué par l'Association C14-PARIS, saluant les qualités d'un travail indépendamment de tout autre paramètre. Son obtention permet au lauréat d'exposer gratuitement au Rez-de-chaussée du salon (environ 20m2)

OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION C14-PARIS

C14-PARIS s'engage à mettre à la disposition de l'exposant un stand conforme à ce qui a été annoncé et aux dates données (sauf annulation du salon indépendante de notre volonté – cf. Art. 11 dernier paragraphe du règlement)

C14-PARIS s'engage à promouvoir au mieux et dans la limite de ses moyens financiers le Salon :

- sur son site internet
- par l'édition de newsletters
- en étant présent sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram)
- en s'associant aux compétences d'un(e) attaché(e) de presse
- en achetant des espaces publicitaires auprès des revues stratégiques
- en faisant réaliser par des professionnels une vidéo teaser mise en ligne le premier jour du salon
- en faisant réaliser par un photographe professionnel un reportage photographique du salon.

C14-PARIS s'engage à faire paraître un catalogue couleur reproduisant une œuvre de chacun des exposants

L'exposant bénéficiera de 2 exemplaires gratuits du catalogue

OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

ART.1

Frais de participation:

Le candidat retenu doit s'acquitter des frais de participation au salon d'un montant total de 350€. Le paiement peut être réglé soit en deux chèques de 175€ adressés à l'association soit par virement bancaire **dans la semaine qui suit l'annonce de sa sélection. En absence de paiement dans les 7 jours le sélection sera annulée.**

Cette contribution financière contribue à l'organisation de l'évènement et à la réalisation du catalogue. Il devra aussi remplir et retourner dans les 7 jours la fiche graphiste qui lui sera jointe, destinée à la rédaction de sa page du catalogue.



ART.2

Sélection des œuvres

Les œuvres exposées résultent d'un choix **consensuel** fait en amont par la direction du Salon et l'artiste . Elles doivent être récentes et/ou jamais exposées.

Les œuvres proposées doivent être **majoritairement en céramique** mais peuvent être composites. Les installations majoritairement céramiques peuvent contenir des éléments non céramiques (dessins, photos, peintures...)

Si des œuvres exposées, non soumises au préalable à la direction du Salon , sont jugées contraires à l'éthique du Salon, la direction est en droit de demander à l'exposant de les ôter.

ART.3

Exclusivité

L'artiste sélectionné s'engage à ne pas exposer en parallèle en Île de France au cours des 6 mois qui précèdent le Salon C14-PARIS. Si la direction du Salon en est avisée , elle procédera à l'annulation de l'inscription, et ce même si la nature des pièces exposées diffère d'un lieu à un autre. L'exposant ne pourra prétendre à aucun remboursement ni indemnité.

ART.4

Stand

Les exposants disposent d'un stand standard de H. 250 x L.300 x P.100cm en contreplaqué blanc mat de 1,5cm d'épaisseur. Pièces murales, au sol, sur socles sont acceptées. Les exposants sont responsables de son aménagement. Ce dernier doit être pensé comme un enjeu scénographique réel. Le projet doit être soumis à la direction du Salon et discuté. **Tissus et rideaux sont à éviter.**

L'éclairage du stand est prévu. Pour des raisons de sécurité incendie, tout ajout de spot ou de prise électrique est interdit

NB. : pour des raisons de sécurité incendie, il est interdit de stocker des cartons et autres emballages derrière les stands ou ailleurs sur le lieu d'exposition.

ART.5

Présence au salon

Les exposants s'engagent à être présents sur leur stand pendant toute la durée du Salon et aux heures d'ouverture énoncées. En cas d'absence **ponctuelle et incontournable**, ils doivent prévenir un membre du bureau présent.

ART.6

Transport des œuvres

Le transport aller / retour des œuvres exposées, ainsi que leur manutention, sont à la charge exclusive des exposants.

ART.7

Le logement à Paris incombe à l'exposant.

ART.8

Assurance des œuvres des exposants

L'association C14-PARIS n'assure ni les exposants ni les œuvres. Il est de la responsabilité de chacun de souscrire à une assurance civile individuelle et d'assurer ses œuvres contre le bris ou le vol.

Les artistes sont seuls responsables des objets présentés ou entreposés dans leur stand ainsi que des dommages causés aux tiers du fait de leur installation.

ART.9

Droits de reproduction

Chaque exposant s'engage à céder ses droits sur l'utilisation du visuel destiné au catalogue entre début avril et la fin du mois de novembre à des fins de promotion de l'évènement (presse papier et internet)

Chaque exposant s'engage à céder définitivement ses droits sur l'utilisation des images faites pendant le Salon à la demande de C14-PARIS auprès du vidéaste et du photographe délégués.



SALON DE CÉRAMIQUE
CONTEMPORAINE

ART.10

Ventes

La salle annexe de la Mairie du 14^e arr. de Paris n'est pas une galerie commerciale. C14-PARIS n'a pas de visée commerciale et n'entend pas percevoir de commission sur les ventes éventuelles. La liste des prix établie l'est à titre indicatif et pour toute demande d'acquisition, le visiteur est incité à prendre directement contact avec l'exposant.

La responsabilité de l'organisateur ne peut en aucun cas être retenue en cas de conflit de quelque nature que ce soit entre acheteurs et exposants.

ART.11

Désistement du candidat

En cas de désistement d'un exposant:

- avant la fin du mois de mai, ne lui sera rétrocédée que la moitié de son versement soit 175€
- après fin du mois de mai, la totalité de son versement sera conservée par l'association.

La signature du présent règlement et de la fiche d'inscription entraînent pour l'exposant l'obligation de s'y conformer expressément ainsi qu'à toutes les prescriptions qu'il conviendrait aux administrations préfectorales et municipales d'édicter au sujet des mesures de police et de sécurité et ce sans recours de quelque nature que ce soit.

Tout retard, changement de date ou fermeture anticipée indépendant de la volonté de C14-PARIS ne donneront droit à aucune indemnité.

Si C14-PARIS était contraint de supprimer le Salon, le remboursement des sommes encaissées serait immédiatement effectué. Aucun recours à quelque titre que ce soit à l'encontre des organisateurs ou de l'association C14-PARIS n'est recevable.

Signature précédée de la mention: «lu et approuvé» et de la date:

Fiche d'inscription à remplir



SALON DE CÉRAMIQUE
CONTEMPORAINE

C14-PARIS / 9 rue Friant / 75014 PARIS / c14.paris@gmail.com

SALON DU 5 AU 8 OCTOBRE 2023

FICHE D'INSCRIPTION

NOM:

PRÉNOM:

ADRESSE POSTALE:

CODE POSTAL:

VILLE:

PAYS:

NATIONALITÉ:

TÉL:

EMAIL:

SITE INTERNET:

RÉSEAUX SOCIAUX:

(Facebook, Instagram...)

DATE LIMITE DES CANDIDATURES: 13 FÉVRIER 2023

SIÈGE DE L'ASSOCIATION C14-PARIS

9 rue Friant 75014 Paris

LIEU D'EXPOSITION

Salle annexe de la Mairie du 14^{ème} arr. de Paris / 12 rue Pierre Castagnou / 75014 Paris

INSTALLATION DES ŒUVRES

mardi 3 octobre entre 14h00 et 18h00 et le mercredi 4 octobre entre 8h00 et 16h00

PASSAGE DU JURY

mercredi 4 octobre à partir de 16h30

OUVERTURE AU PUBLIC

à partir du jeudi 5 octobre à 11h00

PRÉSENCE EXIGÉE : - LE MERCREDI JUSQU'À 19H

- DU JEUDI AU DIMANCHE , ENTRE 11H00 ET 19H00

VERNISSAGE

jeudi 5 octobre de 18h30 à 22h00

POT DES EXPOSANTS

samedi 7 octobre de 19h00 à 22h00

PROMULGATION DES PRIX

jeudi 5 octobre

DÉCROCHAGE

dimanche 8 octobre entre 19h00 et 22h00

POUR ÊTRE VALIDE LE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT COMPORTER:

UNE LETTRE DE MOTIVATION
(15 lignes maximum)

UN **COURT CV** RELATANT VOTRE PARCOURS (pas une BIO)
(date de naissance/ nationalité/ cursus scolaire/ **maximum 6 expositions personnelles et/ou collectives majeures**)

DES COORDONNÉES
adresse postale/ téléphone/ email/ site/ réseaux sociaux.

UNE PRÉSENTATION DU PROJET
(15 lignes maximum en français ou en anglais)

UN DOSSIER ARTISTIQUE

- 10 visuels Basse Définition d'œuvres **de moins de 3ans**. En mentionnant les **titres, dates de création, et dimensions**
- 1 visuel **Haute Définition (fichier jpeg/ 300dpi, format vertical** aux dimensions du catalogue 24x18cm) dont les droits sont de fait cédés par l'auteur à titre gratuit pour les besoins du catalogue d'exposition et de la communication (6mois avant l'évènement et jusqu'à 3mois après) et représentant une pièce susceptible d'être exposée **accompagnée de sa légende (titre/ date de création/ matériaux et technique employés, dimension, nom du photographe s'il diffère de celui de l'artiste) Repérer haut, bas, droite, gauche**. NB.Ce visuel est modifiable jusqu'à la fin du mois de mai.
- 1 portrait en N & B (de type photo d'identité en HD)

UN RÈGLEMENT À PARAPHER À CHAQUE PAGE ET À SIGNER AU BAS DE LA DERNIÈRE PAGE PRÉCÉDÉ DE LA DATE ET DE LA MENTION: « LU ET APPROUVÉ »

PAIEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

soit par chèques soit par virement bancaire à l'annonce de la sélection, voir le Règlement , Art .1

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE POUR LA SÉLECTION

Appel à candidature édition 2023

C14-PARIS s'adresse aux artistes français, européens, et internationaux, auteurs de pièces sculpturales réalisées en céramique (du volume à l'installation mixed media). Sont exclues de cet appel toutes les pièces d'usage dite utilitaires (vase, pot, vaisselle, accessoire, mobilier ...).

- Les œuvres doivent être récentes (moins de 3 ans) et /ou n'avoir jamais été exposées.
- Les œuvres proposées doivent être très majoritairement en céramique, mais peuvent être composites.
- Les installations très majoritairement céramique peuvent contenir des éléments non céramique (dessins, photos, peintures...).

- L'édition 2023 se tiendra **du jeudi 5 au dimanche 8 octobre**, dans le très beau bâtiment des années 1930, annexe patrimoniale de la mairie du 14^e arrondissement de la ville de Paris, 12 rue Pierre-Castagnou.

Trois prix seront décernés à l'occasion du Salon :

- Le Prix Galerie permet au lauréat de présenter son travail dans le cadre d'une exposition personnelle dans une galerie ou centre d'art, en France ou dans un pays européen.
- Le Prix Résidence destiné à encourager une démarche, permettra au lauréat de résider 2 mois dans un lieu partenaire doté d'outils de fabrication, en France ou dans un pays européen.
- Le Prix du Jury décerné par l'Association C14-PARIS qui vise à saluer la qualité d'un travail indépendamment de tout autre paramètre. L'obtention de ce prix permet à son lauréat d'exposer gratuitement au rez-de-chaussée et entrée du lieu accueillant le salon (20m²).

- Les dossiers de candidature sont à remplir en ligne sur le site c14-paris.com avant la date du 13 février 2023.

Toute participation est soumise à l'acceptation du règlement général.

Le candidat sera avisé de la décision du jury au plus tard à le 15 mars 2023.

Association C14-PARIS / 9, rue Friant / 75014 PARIS / c14.paris@gmail.com / c14-paris.com